

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du mercredi 21 mars 2018



Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 21 mars 2018, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Etaient présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Messieurs Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK (adjoints), Christophe DEBAVELAERE, Jean-Jérôme BUTAYE, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE Mesdames Anne-Marie PITREL Régine RYCKELYNCK, Catherine CHOQUET, Monsieur Jean Sylvain ARNAUD, Madame Doriane BROUTIN.

Etaient absents excusés et représentés : Madame Amélie DASSONVILLE a donné délégation à Régine RYCKELYNCK, Madame Dominique FOREST a donné délégation à Jean-Luc CLEENEWERCK, Monsieur Jean Marc VANDAELE a donné délégation à Etienne POIDEVIN.

Etaient absents : Madame Isabelle VIENNE, Madame Marina MARTEL.

La séance débute à 19h00

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal est réuni, ce jour, afin d'alléger le prochain conseil du vendredi 13 avril 2018. Cette réunion concernera le vote du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018. La commission « budget », réunissant tous les membres du conseil, travaillera sur les documents budgétaires le mercredi 4 avril 2018 à 18h30.

- **Finances – Autorisation à engager, liquider en mandater les dépenses d'investissement (dans la limite de 25% des crédits ouverts de 25% des crédits ouverts au budget primitif**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal délibère chaque année pour autoriser les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits votés l'année précédente.

Pour l'année 2018, il est proposé d'autoriser le mandatement de factures pour un montant d'environ 13500 euros. Ces factures concernent essentiellement la construction des vestiaires. Il s'agit du paiement de l'architecte et des cabinets d'étude.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF) – Cotisations communales 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK.

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK rappelle que le conseil municipal se prononce sur le montant des cotisations ainsi que sur le mode de collecte de celles-ci. De plus, le SIECF a souhaité maintenir le montant des cotisations.

Il est proposé aux membres du conseil :

- Electricité : 3,10 € par habitant soit 6 475,90 €. La cotisation sera budgétisée.
- Gaz : gratuit
- Télécommunication : gratuite
- Télécommunication numérique (fibre) : 5,50 € par habitant. La cotisation devait être initialement prélevée pour une durée de 15 ans. Finalement après l'appel d'offre, le coût de la prise de départ est de 168€ par point de livraison. Le prélèvement sera donc rassemblement établi pour une durée de 5 ans. Après participation des collectivités territoriales (Région, Département du Nord et du Pas-de-Calais, des intercommunalités), le coût résiduel est de 38,00€.
La communauté de communes finance 1 € et la commune 4,50€ soit 9 400,50€. La dépense sera fiscalisée.
- Eclairage Public option B avec maintenance : 3,00€ par habitant dont 2,80 € pour la maintenance et 0,20 € pour la cartographie (obligatoire) soit 6 267,00 €. La dépense sera budgétisée car elle vient en lieu et place des coûts assumés par la commune, plus élevés par ailleurs.

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK ajoute que l'entretien est réalisé par AXIUM, filiale de Bouygues. Cette prestation est incluse dans le marché. En outre, le raccordement est gratuit sauf si la distance de raccordement est trop importante. Dans ce cas, une contribution sera demandée au propriétaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **SIECF – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande « énergie »**

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK rappelle que le SIECF a mis en place un achat groupé pour faire face à la fin du tarif réduit aux collectivités territoriales. Ce tarif groupé concerne les bâtiments et l'éclairage public pour les collectivités territoriales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **SIECF – Autorisation investissement EP – Rue du général Anthoine**

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK informe que les travaux de la rue du Général Anthoine ont commencé. Il s'agit, dans un premier temps, de l'enfouissement des réseaux aériens. Puis, dans un second temps, de la réfection de la voirie et des trottoirs par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF).

Madame Régine RYCKELYNCK souhaite connaître la durée des travaux. Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK répond que les travaux doivent être finis pour l'été.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de travaux de longue durée et que le cadastre n'est pas forcément à jour, ce qui complique l'avancement du projet. A titre d'exemple, les riverains pensent que le fossé est pour moitié dans le domaine public (département) et pour l'autre moitié dans le

domaine privé. Or le fossé busé relève, en réalité, uniquement du domaine public. Un réaligement va être opéré pour se calquer à la réalité.

Concernant les travaux d'éclairage public, dernière phase du projet, ceux-ci sont estimés, au maximum, à 48 771,00 € hors taxes. Il est proposé de budgétiser la dépense.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Modifications statutaires du SIDEN/SIAN**

Monsieur le Maire lit le compte-rendu du comité syndical détaillant les modifications apportées aux statuts. Il est notamment précisé qu'une commune, dans l'hypothèse d'une sortie du syndicat, devra compenser financièrement son départ.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Centre social La passerelle : modification des tarifs**

Monsieur le Maire indique que la CAF n'a pas approuvé les tarifs en vigueur. En effet, le dispositif LEA est conditionné à la mise en place d'un tarif préférentiel pour les familles aux revenus les plus bas.

Actuellement, il s'agit d'un tarif unique.

Toutefois, il est proposé au conseil municipal de maintenir un tarif de repas identique pour tous les enfants mais de mettre en place une dégressivité du tarif animation. Une inscription aux deux forfaits est obligatoire.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} avril 2018.

Monsieur le Maire précise que les tarifs semaine pour accueil de loisirs vacances plus important car la période est plus longue.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Le nouveau lotissement « Domaine des prés » – Monsieur le Maire évoque le souci avec le service instructeur des permis de construire. Les acheteurs ont déposé leurs permis de construire en 2016 afin de bénéficier d'un taux zéro sur les emprunts. Or les permis de construire doivent être déposés quand la première phase est terminée. Il s'agit de la viabilisation. Les permis de construire seront refusés tacitement car les aménagements ne sont pas terminés. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il ne validera pas ces propositions de refus. En outre, un permis modificatif a été transmis afin de consacrer une parcelle (parcelle n°7) à la rétention d'eau avant rejet dans le fossé pour respecter la réglementation.
- Le nouveau lotissement « Domaine des prés » – Monsieur le Maire mentionne la bande de 1,50 entre l'arrière des parcelles et le fossé. Le lotisseur propose de céder gracieusement aux propriétaires cette bande, dans le prolongement des parcelles, pour faciliter la gestion et l'entretien.

- La numérotation du lotissement « Domaine des prés » – Monsieur le Maire présente la numérotation envisagée ainsi que la dénomination « rue des prés ». Il précise qu'une adresse postale est nécessaire pour les demandes de raccordement.
- Sens de circulation « Domaine des Prés » - Monsieur le Maire propose d'instaurer un sens unique. L'entrée peut se faire rue de Bambecque et la sortie rue du Général Anthoine à hauteur du garage. Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE demande si l'entrée par la rue de Bambecque ne provoquera un accroissement de la circulation. Monsieur Etienne POIDEVIN précise que le sens unique n'est pas respecté rue des bouleaux. Madame Ludivine DEGROOTE craint que les véhicules circulent plus vite dans la mesure où ils ne croisent pas d'autres véhicules. Madame Anne-Marie PITREL considère que les usagers de la route font attention aux enfants. Madame Doriane BROUTIN évoque une mauvaise visibilité pour la sortie.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une carte établie par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) reprenant toutes les opérations réalisées sur le territoire communal depuis 2002. Monsieur le Maire précise que les données ne sont pas totalement conformes à la réalité. Il ajoute que sur une dizaine d'opérations, représentant environ 200 logements, la quasi-totalité des réserves foncières à urbaniser ont été consommées. Par ailleurs, il faut une augmentation annuelle de 1% de logements pour maintenir la population et donc les services. Cette donnée correspond à 7 nouveaux logements par an. Ainsi un développement urbain est nécessaire pour assurer le développement de la population. Rexpoëde reste un village attractif. Dans l'intercommunalité, quatre villages se développent à savoir : Hoymille, Herzeele, Rexpoëde et Wormhout. Cette injonction au développement urbain entre en conflit avec le développement des autres communes de l'intercommunalité. Dans un souci d'équité, les quatre communes en développement ne peuvent s'accaparer l'ensemble des terres à urbaniser et laisser des miettes aux autres collectivités

Dans le même temps, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) ne souhaite pas, au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), un développement urbain trop important du territoire puisque les nouvelles populations sont issues du territoire Dunkerquois. Cette configuration accroît les déplacements pendulaires.

L'AGUR propose de consommer entre 85 et 100 ha.

La parcelle REXP1 est impossible à valoriser. La surface ne permet pas le passage du camion de ramassage des déchets.

La parcelle REXP3 contourne le Grönhof et la ferme. Elle resterait à l'agriculture. Monsieur Etienne POIDEVIN pense qu'il est possible de réaliser 5 à 6 habitations sur la pointe de la parcelle et précise que le passage existe déjà.

Madame Régine RYCKELYNCK souhaite connaître la destination du quadrilatère mauve. La parcelle appartient au CCAS de KILLEM.

En outre, la volonté du conseil municipal est de conserver les espaces verts.

Monsieur Eric VANTORRE souhaite connaître la surface des deux parcelles REXP 2 et 3. Ces deux parcelles ont une surface de 8 hectares. Monsieur le Maire évoque un autre débat : à savoir, le nombre de parcelle par hectare.

Enfin Monsieur le Maire précise que sur la parcelle REXP3 (le long de la route avec Killem) correspond à la limite avec les zones inondées. Il s'agit d'un ancien fossé, aujourd'hui disparu.

Enfin une autre solution, en terme de gestion de l'espace communal, est de trouver des emplacements en ville.

- Le Gröenhof : Un compris a été signé pour 220 000 euros. L'acheteuse peut se rétracter mais elle sera redevable de 10 %. Le projet de l'acheteuse est de créer un hébergement d'ingénieurs ou de sociétés ayant des difficultés à trouver des bureaux. L'acheteuse demande un effort à hauteur de 20 000 €.
- La construction de vestiaires et d'un club-house : Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE demande si l'accès des camions au chantier sera remis en état. Monsieur le Maire confirme la remise en état des espaces verts et, dans un souci de protection des biens, une clôture sera posée afin d'enfermer l'équipement pour le protéger des dégradations.
- L'achat d'un hangar : L'autorisation de négociateur avait été accordée par le conseil municipal en décembre 2017. Monsieur le Maire présente l'avancée du dossier. Les Domaines ont été saisis mais ne sont plus compétents, l'acquisition étant inférieure au seuil de consultation. Monsieur le Maire demande aux conseillers d'estimer le coût du bâtiment. Le propriétaire souhaite vendre le bien à 100 000 euros. Les conseillers trouvent le montant élevé. D'autant que monsieur Etienne POIDEVIN met en évidence le coût élevé de mise en accessibilité du local. Une interrogation émerge de madame Régine RYCKELYNCK et de monsieur Jean-Sylvain ARNAUD sur le besoin réel de nouveaux ateliers techniques et le degré d'urgence.
- Monsieur Jean-Sylvain ARNAUD signale que les travaux réalisés par un propriétaire ont créé beaucoup de nuisances et que les entreprises intervenant ont sectionné le cadenas d'une propriété privée pour accéder au chantier.
- Madame Chantal MOFFELEIN fait remarquer que le bal en mars a entraîné des nuisances sonores. De plus, les trottoirs étaient sales après la manifestation.
- Les problèmes de chauffage sont également rapportés concernant l'école Victor HUGO.

La séance est levée à 20h34.